



Rôle du « sanitaire » dans la scolarisation d'enfants ou d'adolescents avec handicap mental ou psychique

Charles Aussilloux

CHU Montpellier

Centre de Ressources Autisme LR

Articuler information et aide à la construction d'un projet



- la révélation d'un handicap (quel qu'il soit), ne peut se limiter à la simple annonce d'un diagnostic ;
- devra s'accompagner d'un nouveau projet de vie élaboré en commun en liaison avec partenaires sociaux et éducatifs (selon situation, en réponse ou en introduction)
- **Projet de vie devra tenir compte des modulations dans le temps de l'impact du handicap**
 - sur le patient lui-même,
 - sa famille,
 - son environnement social
 - Les capacités et limites des équipes professionnelles, dans les soins et l'éducation.

Projet de vie : double risque

12 février 2009
1^{ères} RENCONTRES
SCIENTIFIQUES
sur l'autonomie
CNSA
PARIS

- **impuissance et renoncement.** Cet enfant n'a pas le potentiel de tout le monde. Il faut l'accepter, le protéger, l'aimer, mais il est impossible d'envisager son avenir autrement que comme un risque, ne pouvant donner alors à la vie elle-même une valeur propre.
- **toute puissance réparatrice**, focalisée sur les pertes à récupérer, les rééducations et éducations spéciales incessantes, ne laissant pas de place à une évolution personnelle de l'enfant ou de l'adolescent.
- Les professionnels du soin sont placés par la maladie en **interlocuteurs privilégiés des parents.**
- Il n'ont pas à prendre leur place pour penser l'enfant en termes d'avenir ; Ils ont à :
 - Donner les éléments en termes de **limites et en termes de capacités** traduites tout au long de la trajectoire de l'enfant, dans tous les milieux où il est inclus
 - Conseiller et soutenir
 - Mettre en relation avec structures scolaires et sociales

Moyens d'évaluation



- Plusieurs consultations, plusieurs disciplines, cohérence par médecin généraliste
- En libéral ou en structure spécialisée dans le handicap (CAMSP) ou dans déficience (CMP ou CMPP pour troubles psychiques, consultations spécialisées hospitalières diverses
- Parfois nécessité hospitalisation en service somatique ou psychiatrique
 - Toujours dimensions sociale, scolaire et loisirs à prendre en considération pour l'orientation : les aspects de santé ne sont qu'une partie (parfois majeure) du projet de vie.

Partenariat avec l'école



- **Éliminer les faux problèmes :**
 - secret professionnel : se limiter à décrire les conséquences en termes d'apprentissage et socialisation ; les parents sont libres de compléter l'information
 - Délimitation impossible de soin/Éducation/ Pédagogie : il s'agit de rôles professionnels socialement prescrits.
- **Aborder les vraies questions :**
 - Capacités de l'enfant selon les évaluations multidisciplinaires
 - Projet commun
 - Dispositions pour une évaluation régulière, de l'évolution de l'enfant, et de l'adéquation des réponses.
 - Soutien aux parents concepteurs du projet
 - Émergence progressive de l'enfant comme acteur de son projet